



SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'émission : 07/06/2020

Version : 1.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Forme du produit: Mélange

Nom du produit: SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

1.2. Utilisation prévue du produit

Jointoyer.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 Laticrete Park, N

Bethany, CT 06524

T (203)-393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

PO Box 129

Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833)-254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour une urgence chimique, appelez ChemTel Inc. de jour comme de nuit:
(800)255-3924 (Amérique du Nord)
(800)-099-0731 (Mexique)
+1 (813) 248-0585 (International - appels à frais virés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Skin Sens. 1 H317

Aquatique Aigu 2 H401

Chronique aquatique 2 H411

Texte intégral des classes de danger et des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS05



GHS07



GHS09

Mot de signal (GHS-US / CA) :

Danger

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

H401 - Toxique pour la vie aquatique.

H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Mises en garde (GHS-US / CA)

: P260 - Ne pas respirer les vapeurs, le brouillard ou les aérosols.

P264 - Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et les autres zones exposées après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Traitement spécifique (voir rubrique 4 de cette FDS).
P333 + P313 - En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 - Collecter le déversement.
P405 - Conserver sous clé.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients du SGH
Polymère polyamine **	(N ° CAS.) Propriétaire	25 - 38	Non classés
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) - Oméga.- (2-aminométhyléthoxy) -	(N ° CAS.) 9046-10-0	2 - 4	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Aspic. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412
Tétraéthylènepentamine	(N ° CAS.) 112-57-2	1 - 3	Acute Tox. 4 (oral), H302 Acute Tox. 3 (cutanée), H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Chronique aquatique 1, H410
1,2-propanediol	(N ° CAS.) 57-55-6	0.1 - 0.2	Non classés

Texte intégral des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en pourcentage poids par poids (p / p%) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont listés en pourcentage volume par volume (v / v%).

** Une exemption a été accordée à la Loi sur l'examen des informations sur les matières dangereuses (HMIRA) pour les composants indiqués ci-dessus comme secret commercial. Voir ci-dessous pour les numéros de registre et les dates correspondantes auxquelles les exemptions ont été accordées:

Polymère de polyamine - 03328453; 23/04/2019

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise, consultez un médecin (montrez-lui si possible l'étiquette).

Inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 30 minutes. Obtenez un avis médical / une attention immédiate.

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 30 minutes. Retirez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Obtenez un avis médical / une attention immédiate.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenez des soins médicaux d'urgence.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Général : Sensibilisation cutanée. Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation sévère qui évoluera vers des brûlures chimiques.

Lentilles de contact : Provoque des lésions permanentes de la cornée, de l'iris ou de la conjonctive.

Ingestion : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'exposition ou d'inquiétude, obtenir des conseils et des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, ayez à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse résistant à l'alcool ou de la poudre extinctrice.

Moyens d'extinction inappropriés : N'utilisez pas de jet d'eau lourd. L'utilisation d'un fort jet d'eau peut propager le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré comme inflammable mais peut brûler à des températures élevées.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau dégagant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution Incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un incendie chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote. Fumées nitreuses.

les autres informations : Ne laissez pas le ruissellement de la lutte contre l'incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs, brouillards ou aérosols.

6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuez le personnel inutile.

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection appropriée.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide d'un personnel formé dès que les conditions le permettent. Aérez la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux publiques. Évitez le rejet dans l'environnement. Recueillir les déversements.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement: Contenez tout déversement avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau. Par mesure de précaution immédiate, isolez la zone de déversement ou de fuite dans toutes les directions.

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le matériau déversé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Contactez les autorités compétentes après un déversement. Neutraliser prudemment le liquide renversé.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement: Peut dégager des vapeurs corrosives.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols. Se laver les mains et les autres zones exposées avec un savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Évitez tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Manipulez les contenants vides avec précaution car ils peuvent encore présenter un danger.

Mesures d'hygiène: Manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques: Conformez-vous aux réglementations applicables.

Conditions de stockage: Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Tenir / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, des températures extrêmement élevées ou basses et des matériaux incompatibles. Conserver dans le contenant d'origine ou dans un contenant résistant à la corrosion et / ou doublé. Conserver sous clé / dans une zone sécurisée.

Matériaux incompatibles: Des N-nitrosamines, dont beaucoup sont connues pour être de puissants cancérogènes, peuvent se former lorsque le produit entre en contact avec de l'acide nitreux, des nitrites ou des atmosphères à fortes concentrations d'oxyde nitreux. Acide nitreux et autres agents nitrosants, acides organiques (c.-à-d. Acide acétique, acide citrique, etc.), acides minéraux, agents oxydants et hypochlorite de sodium. Les produits corrodent lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. La réaction avec les peroxydes peut entraîner une décomposition violente du peroxyde, créant éventuellement une explosion.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Jointoyer.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées dans la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, il n'y a pas de limites d'exposition établies du fabricant, du fournisseur, de l'importateur ou de l'agence de conseil appropriée, y compris : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL) ou les gouvernements provinciaux canadiens.

1,2-propanediol (57-55-6)		
États-Unis AIHA	WEEL TWA (mg / m ³)	10 mg / m ³
Ontario	OEL TWA (mg / m ³)	10 mg / m ³ (pour évaluer la visibilité dans un environnement de travail où l'aérosol de 1,2-propylène glycol est présent - aérosol uniquement) 155 mg / m ³ (aérosol et vapeur)
Ontario	OEL TWA (ppm)	50 ppm (aérosol et vapeur)
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)		
États-Unis AIHA	WEEL TWA (mg / m ³)	5 mg / m ³
États-Unis AIHA	Catégorie chimique AIHA	Notation cutanée, sensibilisateur cutané

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées. Des fontaines d'urgence pour les yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus chimiquement résistants. Vêtements anti-corrosion.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire approuvée.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Jaune
Odeur	: Ammoniac
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: Indisponible
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: 0 °C (32 °F)
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)
Point de rupture	: Indisponible
La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 1.1
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-octanol / eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité :** Peut réagir de manière exothermique avec de l'eau dégageant de la chaleur. L'ajout d'un acide à une base ou d'une base à un acide peut provoquer une réaction violente.
- 10.2. Stabilité chimique :** Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. Conditions à éviter :** Lumière directe du soleil, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles :** Des N-nitrosamines, dont beaucoup sont connues pour être de puissants cancérigènes, peuvent se former lorsque le produit entre en contact avec de l'acide nitreux, des nitrites ou des atmosphères à fortes concentrations d'oxyde nitreux. Acide nitreux et autres agents nitrosants, acides organiques (c.-à-d. Acide acétique, acide citrique, etc.), acides minéraux, agents oxydants et hypochlorite de sodium. Les produits corrodent lentement le cuivre, l'aluminium, le zinc et les surfaces galvanisées. La réaction avec les peroxydes peut entraîner une décomposition violente du peroxyde, créant éventuellement une explosion.

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique génère : Des vapeurs corrosives.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

Toxicité aiguë (orale) : Non classés

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classés

Toxicité aiguë (inhalation) : Non classés

Données LD50 et CL50 : Indisponible

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires / irritation : Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

Mutagénicité des cellules germinales : Non classés

Cancérogénicité : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classés

Toxicité pour la reproduction : Non classés

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classés

Risque d'aspiration : Non classés

Symptômes / blessures après l'inhalation : Peut être corrosif pour les voies respiratoires.

Symptômes / blessures après contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Provoque une irritation sévère qui évoluera vers des brûlures chimiques.

Symptômes / blessures après contact oculaire : Provoque des lésions permanentes de la cornée, de l'iris ou de la conjonctive.

Symptômes / blessures après ingestion : Peut causer des brûlures ou une irritation des muqueuses de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et CL50 :

1,2-propanediol (57-55-6)	
DL50 orale rat	20 g / kg
DL50 cutanée lapin	20800 mg / kg
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
DL50 cutanée lapin	660 - 1260 mg / kg
ATE US / CA (oral)	500,00 mg / kg de poids corporel
ATE US / CA (cutanée)	660,00 mg / kg de poids corporel
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga.- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)	
DL50 orale rat	2885 mg / kg (Espèce : Sprague-Dawley)
DL50 cutanée lapin	2980 mg / kg

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie - Général: Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

1,2-propanediol (57-55-6)	
CL50 Poisson 1	51600 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 Daphnie 1	10000 mg / l (Durée d'exposition : 24 h - Espèce : Daphnia magna)
CL50 Poisson 2	41-47 ml / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Oncorhynchus mykiss [statique])
EC50 Daphnie 2	1000 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [Statique])
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
CL50 Poisson 1	420 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - Espèce : Poecilia reticulata [statique])
EC50 Daphnie 1	24,1 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna)
ErC50 (algues)	0,12 mg / l
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha.- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga.- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)	
EC50 Daphnie 1	80 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [Statique])

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

NOEC Crustacés chroniques	18 mg / l (Durée d'exposition : 48 h - Espèce : Daphnia magna [Statique])
---------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
1,2-propanediol (57-55-6)	
Poisson BCF 1	<1
Log Pow	-0.92
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
Poisson BCF 1	(aucune bioaccumulation attendue)
Log Pow	<1
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) .- Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)	
Log Kow	0

12.4. Mobilité dans le sol Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations: Évitez le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets: Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales, territoriales, provinciales et internationales.

Écologie - Déchets: Évitez le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour l'environnement aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des cours d'eau.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les descriptions d'expédition mentionnées dans le présent document ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS et peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables qui peuvent ou non être connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, NSA (poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) .- Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) -; tétraéthylènepentamine)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2735

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : III

Polluant marin : Polluant marin

Numéro ERG : 153



14.2. Conformément à IMDG

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, NSA (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) .- Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) -; tétraéthylènepentamine)

Classe de danger : 8

Numéro d'identification : UN2735

Codes d'étiquette : 8

Groupe d'emballage : III

EmS-No. (Feu) : FA

EmS-No. (Déversement) : SB

Polluant marin : Polluant marin



14.3. Conformément à l'IATA

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, NSA (Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) .- Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) -; tétraéthylènepentamine)

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2735
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
Code ERG (IATA) : 8 L



14.4. Conformément au TMD

Nom d'expédition : POLYAMINES LIQUIDES, CORROSIVES, NSA (poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) -; tétraéthylènepentamine)

Classe de danger : 8
Numéro d'identification : UN2735
Codes d'étiquette : 8
Groupe d'emballage : III
Polluant marin (TMD) : Polluant marin



SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Règlements fédéraux américains

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A	
Classes de danger SARA Section 311/312	Risque pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Risque pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire Risque pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation cutanée
1,2-propanediol (57-55-6)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)	
Inscrit dans l'inventaire américain TSCA (Toxic Substances Control Act)	
Drapeau réglementaire EPA TSCA	XU - XU - indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (40 CFR 711).

15.2. Réglementations des États américains

1,2-propanediol (57-55-6)
États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste des substances dangereuses sur le droit de savoir États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)

15.3. Règlements canadiens

1,2-propanediol (57-55-6)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Tétraéthylènepentamine (112-57-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)
Poly [oxy (méthyl-1,2-éthanediyl)], .alpha .- (2-aminométhyléthyl) -. Oméga .- (2-aminométhyléthoxy) - (9046-10-0)
Inscrit sur la LIS canadienne (liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 07/06/2020

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200 et du Règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR) DORS / 2015-17.

Phrases de texte intégral du SGH :

SPECTRALOCK® PRO Grout Partie A

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, n° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et selon le règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Acute Tox. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Aquatique Aigu 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatique Aigu 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatique Aigu 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Chronique aquatique 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Chronique aquatique 2	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Chronique aquatique 3	Dangereux pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Aspic. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1C
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique par contact avec la peau
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)